

INFORMATIONS POST AGO

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD « MPBS »

SA au capital de 13.530.000 Dinars
Siège Social : Route de Gabès Km 1,5 - SFAX
Matricule Fiscal : 11599 F / A / M / 000

Suite à la réunion de son assemblée générale ordinaire en date du 09 Juin 2018 ; la société MPBS publie ce qui suit :

- Les résolutions adoptées,
- Le bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

1/ Les résolutions adoptées par l'assemblée Générale ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société « MPBS » et du groupe « MPBS », et les rapports du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2017, et après examen des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2017, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2017 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire adopte la proposition du Conseil d'Administration d'affectation du résultat qui se présente comme suit :

Résultat de l'exercice 2017	2 451 246,284
Résultats reportés antérieurs	6 291 292,612
Sous total	8 742 538,896
Réserve légale 5%	-123 000,000
Réserve spéciale de réinvestissement	-650 000,000
Résultats reportés (antérieurs à 2014)	896 201,829
Résultats reportés (soumis à RS en cas de distribution)	7 073 337,067

En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014 et des dispositions de l'article 46 de la loi 2017-66 du 18 décembre 2017, l'impôt de 10% sur les distributions de dividendes ne s'applique pas aux opérations de distribution de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale ordinaire prend acte des dispositions ci-dessus mentionnées et constate que les fonds propres exonérés de l'impôt en cas de leur distribution sont détaillés comme suit :

Résultats reportés (antérieurs à 2014)	896 201,829
Prime d'émission	4 342 460,000
TOTAL	5 238 661,829

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide de distribuer un dividende de 180 millimes par action correspondant à la somme globale de 1 217 700 Dinars, prélevée sur la prime d'émission. Ainsi, l'assemblée générale ordinaire précise que les dividendes distribués de 1 217 700 Dinars sont de ce fait hors champ d'application de la retenue à la source sur les dividendes.

La mise en paiement des dividendes est fixée pour la date du 05 juillet 2018

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire approuve les conventions prévues par les articles 200 et 475 du CSC, dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire décide d'allouer des jetons de présence à hauteur de 8.000 Dinars Brut par administrateur au titre de l'exercice 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

2/Le bilan après affectation du résultat comptable

ACTIFS	31-déc-17	31-déc-16	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31-déc-17	31-déc-16
<u>Immobilisations incorporelles</u>	437 831,959	427 981,959	Capital social	13 530 000,000	12 300 000,000
Moins: amortissements	-355 610,924	-292 799,991	Réserves légales	1 353 000,000	1 230 000,000
	82 221,035	135 181,968	Prime d'émission	3 124 760,000	4 342 460,000
<u>Immobilisations corporelles</u>	24 941 523,427	23 755 754,666	Autres capitaux propres	113 014,872	146 407,634
Moins: amortissements	-11 887 741,831	-10 852 876,208	Réserves spéc. réinvest.	650 000,000	700 000,000
	13 053 781,596	12 902 878,458	Résultats reportés	7 969 538,896	6 821 292,612
<u>Immobilisations financières</u>	3 481 684,582	3 481 382,661	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	26 740 313,768	25 540 160,246
Moins: provisions			Résultat de l'exercice		
	3 481 684,582	3 481 382,661	Total cap. propres après affectation PASSIFS	26 740 313,768	25 540 160,246
Total des actifs immobilisés	16 617 687,213	16 519 443,087	Passifs non courants		
Autres actifs non courants	4 650,000	4 650,000	Emprunts	3 237 866,810	4 001 837,946
Total actifs non courants	16 617 687,213	16 524 093,087	Autres passifs financiers	0,000	0,000
ACTIFS COURANTS			Provision	50 000,000	50 000,000
Stocks	11 190 497,665	9 589 168,616	Total des passifs non courants	3 287 866,810	4 051 837,946
	11 190 497,665	9 589 168,616	Passifs courants		
Clients et comptes rattachés	17 583 719,119	13 138 349,696	Fournisseurs	12 227 750,858	6 159 803,081
Provisions	-552 571,369	-468 192,724	Autres passifs courants	2 406 933,880	1 830 834,710
	17 031 147,750	12 670 156,972	Concours bancaires et autres passifs financiers	5 672 047,107	5 043 462,495
Autres actifs courants	3 240 905,461	1 739 131,283	Total des passifs courants	20 306 731,845	13 034 100,286
Placement et autres actifs financiers	2 049 423,142	2 039 072,612			
Liquidités et équivalents de liquidités	173 739,525	64 475,908	Total des passifs	22 376 898,655	17 085 593,232
Total des actifs courants	33 685 713,543	26 102 005,391			
TOTAL DES ACTIFS	50 334 912,423	42 626 098,478	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	50 334 912,423	42 626 098,478

3/L'état d'évolution des capitaux propres :

Désignations	Capital social	Réserves légales	Subvention d'invest.	Réserves spéciales de réinvest.	Prime d'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
SNC au 31/12/2016	12 300 000,000	1 230 000,000	146 407,634	700 000,000	4 342 460,000	6 821 292, 612	0,000	25 540 160,246
Augmentation capital	1 230 000,000			-700 000,000		-530 000,000		0,000
Encaissement subvention			1 679,000					1 679,000
Subv. inscrite au Résultat			-35 071,762					-35 071,762
Résultat de l'exercice 2017							2 451 246,284	2 451 246,284
solde au 31/12/2017 avant affectation	13 530 000,000	1 230 000,000	113 014,872	0,000	4 342 460,000	6 291 292,612	2 451 246,284	27 958 013,768
Affectation du résultat de l'exercice 2017								0,000
Réserves légales		123 000,000					-123 000,000	0,000
Réserv.spéciale de Réinvest				650 000,000			-650 000,000	0,000
Résultats reportés						1 678 246,284	-1 678 246,284	0,000
Dividendes à distribuer sur exercice 2017					-1 217 700,00			-1 217 700,00
SNC au 31/12/2017	13 530 000,000	1 353 000,000	113 014,872	650 000,000	3 124 760,000	7 969 538,896	0,000	26 740 313,768

INFORMATIONS POST AGE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD « MPBS »

SA au capital de 13.530.000 Dinars
Siège Social : Route de Gabès Km 1,5 - SFAX
Matricule Fiscal : 11599 F / A / M / 000

Suite à la réunion de son assemblée générale extraordinaire en date du 09 Juin 2018 ; la société MPBS publie ce qui suit :

Les résolutions adoptées par l'assemblée Générale Extraordinaire

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide d'augmenter le capital social de la société « MPBS » pour un montant de Six Cent Soixante Seize Mille Cinq Cent Dinars (676 500 TND) pour le porter de Treize Millions Cinq Cent Trente Mille Dinars (13 530 000 TND) à Quatorze Millions Deux Cent Six Mille Cinq Cent Dinars (14 206 500 TND), et ce par la création de 338 250 Actions nouvelles gratuites de 2 Dinars de nominal l'une, à répartir entre les anciens actionnaires et les cessionnaires de droits d'attribution à raison d'Une action nouvelle gratuite pour **Vingt** actions anciennes.

Cette augmentation se fera par l'incorporation de la réserve spéciale de réinvestissement conformément aux dispositions de l'article 7 du Code d'incitation aux investissements pour un montant de Six Cent Cinquante Mille Dinars (650 000 TND) et par l'incorporation d'une partie des résultats reportés pour un montant de Vingt Six Mille Cinq Cent Dinars (26 500 TND), à prélever sur les résultats reportés des exercices 2014-2015 -2016 et 2017.

La jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée à partir du 01 janvier 2018.

L'assemblée générale extraordinaire donne pouvoir au conseil d'administration pour la réalisation et la constatation de cette augmentation du capital.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution précédente et sous réserve de la réalisation de l'augmentation de capital projetée, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 6 des Statuts de la Société :

ARTICLE 6 "Nouveau" : CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la société est fixé à Quatorze Millions Deux Cent Six Mille Cinq Cent Dinars (14 206 500 TND) divisé en Sept Millions Cent Trois Mille Deux Cent Cinquante Actions (7 103 250) actions nominatives de Deux Dinars Tunisiens (2 TND) chacune, libérées intégralement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère au conseil tous pouvoirs, pour la réalisation et la constatation de cette opération.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés.